



Communiqué de Presse à l'occasion de la 33ème Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA)

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) appellent l'Assemblée de l'UA à mobiliser davantage d'efforts pour Faire Taire les Armes basées sur le fondement des droits de l'Homme et des Peuples en Afrique et à déclarer 2021 année d'action collective pour faire face à la menace de la crise climatique en Afrique pour les droits de l'Homme et des Peuples

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission africaine) et le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (le Comité), les deux des trois principaux organes de l'Union Africaine pour la promotion et la protection des droits de l'Homme et des peuples et des Droits et du Bien-être de l'Enfant, se félicitent de l'élection du Président de la République d'Afrique du Sud S.E Cyril Ramaphosa à la présidence de l'Assemblée de l'Union Africaine (UA) pour 2020 et félicite le Président sortant, le Président de la République Arabe d'Egypte S.E Abdel Fattah el-Sisi pour sa présidence en 2019.

La Commission africaine et le CAEDBE applaudissent les priorités que le Président Ramaphosa a définies pour la Présidence Sud-africaine de l'UA.

En tant que Présidents de la Commission africaine et du CAEDBE, nous saluons bons nombres des priorités de la Présidence Sud-africaine.

En tant que continent où la majorité des peuples, des femmes et des enfants croupissent dans la pauvreté, les efforts de transformation structurelle des économies du continent par le soutien à l'intégration, au développement économique et au commerce et à l'investissement sur le continent sont un impératif qui devrait être mis en priorité au noble service de l'élévation du niveau de vie des peuples du continent.

De même, l'accent mis sur la promotion du développement des infrastructures, source

notamment d'opportunités d'emploi, s'il est mis en œuvre en tenant dûment compte des normes relatives aux droits de l'Homme et des peuples, créera les conditions permettant de répondre aux aspirations et aux besoins de nos peuples en matière de développement.

Les domaines prioritaires susmentionnés sont conformes à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, qui, dans son préambule, exprime la réaffirmation par les États africains de leur engagement à "coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts en vue de parvenir à une vie meilleure pour les peuples d'Afrique".

Nous notons deux des défis les plus redoutables auxquels notre continent est confronté dans nos efforts pour promouvoir et protéger les droits de l'Homme et des Peuples en général et les Droits et le Bien-être de l'Enfant en particulier. Il s'agit en effet des conflits violents et des incidents météorologiques désastreux résultant de l'urgence climatique mondiale qui touche la majeure partie du continent.

Les conflits violents, dont la fréquence, la portée géographique et la létalité ont augmenté en 2019, ont conduit aux plus graves violations des droits de l'Homme et des Peuples en Afrique, notamment des meurtres de masse, des mutilations, des violences sexuelles, en particulier à l'encontre des femmes, la destruction de biens et de moyens de subsistance, et le déplacement de millions de personnes parmi lesquels les enfants sont les plus affectés, avec des marques indélébiles sur leurs vies ; les filles en particulier sont confrontées à des menaces accrues de trafic, d'exploitation et de violence sexuelle et sexiste ; et la fourniture de services de base, tels que l'éducation, la santé et la protection sociale, sont gravement compromises.

Cette situation a fait peser une menace alarmante sur le droit de millions de personnes en Afrique à la paix et à la sécurité, garanti par l'Article 23 de la Charte africaine, l'Article 10 du Protocole sur les Droits de la Femme en Afrique et les Articles 5 et 22 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant.

Dans le contexte déplorable pour les des droits de l'Homme et des Peuples dû au pic des incidents de violence et des conflits, nous accueillons le thème de de l'année de l'UA Faire Taire les Armes comme étant le plus approprié pour la réalisation du droit à la paix et à la sécurité, la Commission africaine et le CAEDBE attendent du Président entrant de l'UA et

de la Conférence de l'UA de mobiliser davantage les efforts et les actions politiques - par le biais de l'Assemblée de l'UA et du Conseil de Paix et de Sécurité - pour faire taire les armes non seulement en ce qui concerne le Sud-Soudan et la Libye, mais aussi d'autres situations de conflit sur le continent, sur la base des droits de l'Homme et des Peuples et des mesures de droit international humanitaire comprenant la prévention et la protection, le suivi et la notification, les enquêtes, les mesures correctives, y compris l'aide humanitaire et le soutien à la réhabilitation, avec un accent particulier sur le renforcement des systèmes de protection de l'enfance et des systèmes de justice informels afin d'empêcher que les filles et les garçons en situation de conflit subissent des préjudices, de surveiller les violations lorsqu'elles se produisent et de garantir des réponses efficaces, notamment la réhabilitation, l'éducation, la réintégration dans la communauté et d'autres services appropriés.

Nous notons également que l'Afrique a été témoin, avec une férocité et une fréquence croissantes de la réapparition de conditions météorologiques destructrices affectant de nombreuses parties du continent et entraînant des décès, la destruction de biens et de moyens de subsistance et des déplacements. Cette situation crée non seulement la vulnérabilité des individus et des communautés dans toutes les parties du continent touchées, mais elle constitue également la menace la plus grave pour les droits et la survie de l'Homme et des Peuples du continent. Comme dans toute crise, les enfants sont en situation de grande vulnérabilité pour supporter le poids des impacts du changement climatique.

À cet égard, la Commission africaine et le CAEDBE appelle fermement le Président Cyril Ramaphosa et la Conférence de l'UA à déclarer 2021 l'année de l'Union Africaine sur l'action collective pour une préparation efficace à la lutte contre les effets destructeurs du changement climatique en Afrique, conformément à la résolution 417 de la Commission Africaine adoptée lors de sa 64ème session tenue à Sharm el Sheikh, en République Arabe d'Égypte, en mai 2019.

Hon. Commissaire Solomon Dersso,

Président de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples Hon. Joseph Ndayisenga

Président du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant

